PERARD
Société par actions simplifiée
au capital de 846 546 euros
Siège social : Avenue de l'Europe
ZI de BALEYCOURT
55100 VERDUN
409 936 309 RCS BAR LE DUC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 FÉVRIER 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 août 2025** s'élevant à 587 339,19 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	587 339,19 euros
A titre de dividendes Soit 0,35 euro par action	300 000,00 euros
Le solde	287 339,19 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 3 881 756,92 euros.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 août 2025** éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 27 570,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 août 2025** non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 272 430,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 février 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidente

P5INVESTISSEMENTS PAR ABREVIATION P5I



(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)
cerfa
N°15949*07

Désignation de l'entreprise : SAS PERARD — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : Zone de Baleycourt 55100 VERDUN — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 0 9 9 3 6 3 0 9 0 0 0 2 3 — Néant ☐ *

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

Exercice N clos le, 31/08/2025

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé	TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement* AB		AC	
		Frais de développement* CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	119 040	AG 75 728	43 312
		Fonds commercial (1) AH	390 000	AI	390 000
		Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN		AO	
		Constructions AP	52 963	AQ 21 565	31 397
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	2 325 040	AS 1 492 563	832 478
		Autres immobilisations corporelles AT	779 520	AU 577 222	202 299
		Immobilisations en cours AV	41 890	AW	41 890
		Avances et acomptes AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
		Autres participations CU	20 400	CV	20 400
		Créances rattachées à des participations BB		BC	
		Autres titres immobilisés BD		BE	
		Prêts BF	586	BG	586
		Autres immobilisations financières* BH	5 433	BI	5 433
		TOTAL (II) BJ	3 734 872	BK 2 167 078	1 567 794
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	130 401	BM	130 401
		En cours de production de biens BN	112 789	BO	112 789
		En cours de production de services BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR		BS	
		Marchandises BT	319 684	BU 21 022	298 662
		Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	3 611 290	BY 53 174	3 558 115
		Autres créances (3) BZ	2 010 761	CA	2 010 761
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	499 999	CE	499 999
		Disponibilités CF	376 398	CG	376 398
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)* CH	25 821	CI	25 821
		TOTAL (III) CJ	7 087 142	CK 74 196	7 012 946
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
		Primes de remboursement des obligations (V) CM			
		Ecarts de conversion actif * (VI) CN			
		TOTAL GENERAL (I à VI) CO	10 822 013	1A 2 241 273	8 580 740

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'1 an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PERARD — Néant ☐ *

				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 846 546)		DA	846 546
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)		DD	84 655
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	3 594 418
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	587 339
	Subventions d'investissement		DJ	165 983
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	5 278 940
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	20 000
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	20 000
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	672 814
	Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI 166 668)	DV	614 702
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	40 923
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 428 513
	Dettes fiscales et sociales		DY	524 644
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	202
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	3 281 799
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	8 580 740

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 860 742
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE** (En liste)

DGFiP N° 2052 - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PERARD — Néant ☐ *

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Production vendue	Ventes de marchandises *	FA	535 417	FB	15 000	FC	550 417
		Biens *	FD	8 336 792	FE	3 556 527	FF	11 893 319
		Services *	FG	195 607	FH		FI	195 607
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	9 067 816	FK	3 571 527	FL	12 639 343
	Production stockée *						FM	-225 986
	Production immobilisée *						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	20 753
	Autres Produits (1) (11)						FQ	43 229
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	12 477 339
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	784 425
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	-239 972
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	5 632 227
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	486 919
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	1 704 362
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	65 892
	Salaires et traitements *						FY	1 783 908
	Charges sociales (10)						FZ	598 308
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)					GA	405 469
		- dotations aux provisions					GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	14 331
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	641 810
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	11 877 677
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	599 661
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	19 003
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	117
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	21 211
	Total des produits financiers (V)						GP	40 331
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	22 541
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	22 541
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	17 790
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	617 451

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 - SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PERARD — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	71 618
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	71 618
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 886
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 886
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	63 732
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	93 844
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	12 589 287
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 001 948
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	587 339

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	1 040
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	19 003
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	3 922
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	1 500
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	20 753
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	640 000
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
VNC	7 886	
PCEA		6 600
QP SUBVENTIONS		65 018

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2025 dont le total est de 8 580 739,82 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 587 339,19 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/11/2025.
D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/08/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.
L'entreprise a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
- Installations générales	10 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Matériel de bureau	5 à 10 ans
- Matériel informatique	3 ans
- Mobilier	10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	**509 039,61**		
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions : Sur sol propre			
	Constructions : Sur sol d'autrui	22 317,54		30 645,07
	Constructions : Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.	2 372 435,77		29 768,27
	Autres immos corporelles : Instal. géné., agencts & aménagts divers	159 970,81		
	Autres immos corporelles : Matériel de transport	386 685,61		77 653,34
	Autres immos corporelles : Matériel de bureau & info., mobilier	190 149,42		14 646,78
	Autres immos corporelles : Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			41 890,00
	Avances et acomptes			
	TOTAL III	**3 131 559,15**		**194 603,46**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations	20 400,00		
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières	6 440,10		1 000,00
	TOTAL IV	**26 840,10**		**1 000,00**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**3 667 438,86**		**195 603,46**

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'étbs, de recherche & de dével. TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL II			**509 039,61**	
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions : Sur sol propre				
	Constructions : Sur sol d'autrui			52 962,61	
	Constructions : Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.		77 163,66	2 325 040,38	
	Autres immos corporelles : Ins. gal. agen. amé. div.			159 970,81	
	Autres immos corporelles : Matériel de transport		43 216,24	421 122,71	
	Autres immos corporelles : Mat.bureau, info., mob.		6 369,23	198 426,97	
	Autres immos corporelles : Emballages récup. div.				
	Immos corporelles en cours			41 890,00	
	Avances et acomptes				
	TOTAL III		**126 749,13**	**3 199 413,48**	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence				
	Autres participations			20 400,00	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières		1 421,00	6 019,10	
	TOTAL IV		**1 421,00**	**26 419,10**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		**128 170,13**	**3 734 872,19**	

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	**57 843,01**	**17 884,71**		**75 727,72**
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	19 184,24	2 381,11		21 565,35
	Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels		1 251 962,14	317 764,18	77 163,66	1 492 562,66
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	145 019,69	5 312,26		150 331,95
	Matériel de transport	238 555,11	51 236,10	35 330,28	254 460,93
	Mat. bureau et informatique, mob.	167 907,69	10 890,57	6 369,23	172 429,03
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	**1 822 628,87**	**387 584,22**	**118 863,17**	**2 091 349,92**
	TOTAL GENERAL	**1 822 628,87**	**387 584,22**	**118 863,17**	**2 167 077,64**

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Constr. Terrains							
Constr. Sur sol propre							
Constr. Sur sol autrui							
Constr. Inst. agenc. et amén.							
Immo. corpor. Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor. Inst. gales, agenc. am divers							
Immo. corpor. Mat. transport							
Immo. corpor. Mat. bureau mobilier							
Immo. corpor. Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour litiges	20 000,00				20 000,00
Prov. pour garanties données aux clients					
Prov. pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Prov. pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Prov. pour renouvellement des immobilisations					
Prov. pour gros entretien et grandes réparations					
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	**20 000,00**				**20 000,00**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
d'exploitation		14 331,00			
financières					
exceptionnelles					

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
2IPE - 0 ZONE INDUSTRIELLE DE BALEYCOURT 55100 VER	40 000,00	1 172 423,00	51,00	94 914,00
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	79 711,20	239 972,49		319 683,69
Matières premières	603 319,52		486 918,82	116 400,70
Autres approvisionnements	14 000,00			14 000,00
En cours de production de biens	338 774,96		225 986,04	112 788,92
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	**1 035 805,68**	**239 972,49**	**712 904,86**	**562 873,31**

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)		585,83	585,83	
	Autres immobilisations financières		5 432,74		5 432,74
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		61 555,74	61 555,74	
	Autres créances clients		3 549 733,81	3 549 733,81	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices	88 073,00	88 073,00	
		Taxe sur la valeur ajoutée	98 866,50	98 866,50	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)		1 813 795,69	1 813 795,69	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)		10 025,85	10 025,85	
	Charges constatées d'avance		25 820,92	25 820,92	
	TOTAUX		**5 653 890,08**	**5 648 457,34**	**5 432,74**
Renvois (1) (2)	Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés			
		- Prêts accordés en cours d'exercice	1 000,00		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	1 421,00		
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	25 820,92
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	**25 820,92**

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	13 633,00
Autres créances	6 574,44
Disponibilités	
TOTAL	**20 207,44**

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	846 546,00	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	846 546,00	1,00

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine	672 814,37	292 680,37	380 134,00	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		166 668,16	166 668,16		
Fournisseurs & comptes rattachés		1 428 513,25	1 428 513,25		
Personnel & comptes rattachés		245 161,00	245 161,00		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		149 525,78	149 525,78		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	110 843,17	110 843,17		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	19 114,33	19 114,33		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)		448 034,09	448 034,09		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		201,79	201,79		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		**3 240 875,94**	**2 860 741,94**	**380 134,00**	

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice 342 628,63

(2) Montant divers emprunts, dettes/associés 5 426,02

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	637,00
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	568 839,80
Dettes fiscales et sociales	211 000,83
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**780 477,63**

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 114 366,00 Euros.
Cet engagement n'a pas été comptabilisé.
Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,80 %
Table de mortalité	INSEE 2018-2020
Départ volontaire à	64 ans

Le montant couvert par un contrat d'assurance s'élève à 29 119 euros.

ALEXANDRE FELTEN

SAS PERARD

ZI DE BALEYCOURT
AVENUE DE L'EUROPE
55100 VERDUN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 août 2025

Aux associés,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision ordinaire de l'assemblée générale en date du 26 juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS PERARD relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre société, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ont bien été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société[1] à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz
Le 13 février 2026

Alexandre FELTEN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
25 rue de Sarre
57070 METZ
N° SIRET 824 784 110 00028